Nations Unies S/PV.3638



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3638e séance
Jeudi 29 février 1996, à 18 heures
New York

Présidente :	Mme Albright	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Mano Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Wlosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation en Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti (S/1996/112)

96-85249 (F)



La séance est ouverte à 18 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti (S/1996/112)

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Bangladesh, du Canada, de Haïti et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Lelong (Haïti) prend place à la table du Conseil; M. Cárdenas (Argentine), M. Rahman (Bangladesh), M. Fowler (Canada) et M. Tejera-París (Venezuela) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti, document S/1996/112.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/136, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Canada, le Chili, la France, le Honduras, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/99, qui contient le texte d'une lettre datée du 13 février 1996, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le texte d'une lettre datée du 9 février 1996, adressée au Secrétaire général par le Président d'Haïti.

Le premier orateur est le représentant d'Haïti, à qui je donne la parole.

M. Lelong (Haïti) : Madame le Président, la délégation haïtienne se réjouit de constater la compétence, le dévouement et le succès avec lesquels vous conduisez les délibérations du Conseil de sécurité dont vous assumez la présidence pendant ce mois de février. Sans nul doute, on y trouve la marque de votre expérience et de votre savoir-faire, et nous tenons à vous féliciter.

Nous voudrions aussi profiter de notre première intervention au Conseil cette année pour féliciter les nouveaux membres : le Chili, la Pologne, la Guinée-Bissau, l'Égypte et la République de Corée, et pour exprimer notre certitude de l'excellence du travail qu'ils réaliseront au sein de cet important organe.

La délégation haïtienne remercie le Conseil de sécurité de prendre en considération la demande présentée par le Président René Préval par lettre en date du 9 février 1996, en vue d'une nouvelle extension du mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti. Une prorogation du mandat permettra de consolider les acquis et de mener le pays vers le développement économique et social auquel aspire le peuple haïtien. La continuation de l'oeuvre de la MINUHA favorisera l'accomplissement de cette tâche par le soutien qu'elle apportera à notre jeune police nationale, pendant que cette dernière acquiert l'expérience qui lui fait défaut et continue de se procurer les équipements dont elle a encore besoin.

Depuis son déploiement le 31 mars de l'année dernière, prenant la relève de la force multinationale, la MINUHA a accompli son mandat avec succès et mérite. Grâce au concours apporté au Gouvernement, il a été possible de remettre le pays sur les rails et de commencer le travail de remise en état de nos institutions et de nos infrastructures complètement détruites au cours des trois années du coup d'État.

Sur le plan politique, beaucoup a pu être réalisé depuis la restauration de l'ordre constitutionnel, ce qui permet de voir l'avenir politique du pays avec optimisme. Nous avons essayé avec succès de combler les retards que les trois ans du coup d'État ont causés dans le calendrier politique du pays. Les élections législatives, municipales et présidentielles ont pu se dérouler normalement. Aujourd'hui, que ce

soit au Parlement ou dans les villes du pays, les renouvellements de mandat prévus par la Constitution ont été respectés et des dirigeants issus d'élections honnêtes et démocratiques siègent à la satisfaction générale.

Pour la première fois dans la longue histoire de notre pays, un président démocratiquement élu a transmis le pouvoir à un autre président démocratiquement élu. Cette cérémonie, qui a retenu l'attention du monde entier par sa dimension et sa portée, est le couronnement des efforts du peuple haïtien et de la communauté internationale en vue de doter Haïti d'un régime démocratique.

D'un autre côté, le Parlement, reconstitué après les élections de juin et de septembre, joue le rôle qui lui est dévolu par la Constitution et, de ce fait, constitue un poids important sur la scène politique nationale. Les députés et sénateurs de la République prennent à coeur leurs responsabilités et n'hésitent pas à demander des comptes à l'Exécutif sur sa gestion des affaires publiques. Le débat public qui se déroule sur les questions importantes dynamise la vie politique et crée la transparence, si nécessaire à la confiance et à la participation au travail de reconstruction et de réhabilitation entrepris dans le pays.

Sur le plan de la lutte contre l'insécurité, qui constituait le principal obstacle à la reprise normale de la vie publique et des activités, des progrès importants ont été accomplis. Grâce au renforcement du rôle des forces de sécurité publique assistées de la MINUHA, la sécurité s'est améliorée. La peur qui régnait dans le pays est en train de disparaître. La population se sent beaucoup plus en confiance avec la présence de plus en plus visible de la police nationale.

Cependant, la situation en matière de sécurité demeure précaire. Il existe en effet des risques sérieux de troubles. Cela s'est manifesté à l'occasion de l'attentat dont ont été victimes deux députés du Mouvement Lavalas et au cours duquel l'un d'entre eux a été tué et l'autre grièvement blessé. Des manifestations violentes, qui ont fait plus de sept morts et de nombreux blessés, ont éclaté de manière spontanée à travers le pays à la suite de cet acte.

De même, on enregistre un peu partout des manifestations contre la vie chère et des revendications populaires concernant la persistance des problèmes économiques. Ces expressions de mécontentement constituent des sujets de préoccupation pour le Gouvernement, qui essaie de répondre de manière adéquate à ces flambées de violence.

À cet égard, le rôle joué par la police nationale dans le maintien de la sécurité est primordial. La création de cette institution prévue dans la Constitution est venue combler un vide important. Aujourd'hui, nos jeunes policiers, répartis dans nos neuf départements géographiques, réalisent un travail remarquable qui suscite l'admiration de la population. Ils assurent la sécurité publique, organisent des patrouilles, dirigent la circulation et viennent en aide à la population.

Il faut reconnaître cependant les lacunes et les limites de ce corps tout nouvellement créé. Les policiers ont encore besoin de plus d'expérience pour pouvoir mieux s'acquitter de leur tâche. De même, le matériel et l'équipement nécessaires leur font défaut et il faut aussi déplorer le manque d'encadrement. Ce sont là des points sur lesquels le Gouvernement se penche afin de leur trouver une solution et permettre à la police nationale de remplir avec succès son rôle de gardien de la paix et de la sécurité.

Quant à l'appareil judiciaire, malgré des améliorations apportées à son fonctionnement, il continue d'accuser des déficiences graves. Il faut voir que de toutes les institutions du pays, elle est peut-être la plus corrodée dans sa structure, son fonctionnement et son essence même durant les périodes précédentes et pour ce, n'a jamais pu répondre aux exigences de justice de la majorité nationale. De là son discrédit et la tendance à recourir à la justice populaire pour punir les crimes politiques.

Aussi la création de l'École de la magistrature constitue-t-elle une mesure de grande importance. Plus de 200 juges et procureurs ainsi que 50 huissiers de justice formés à cette école sont en activité. Le Gouvernement compte ainsi doter nos tribunaux d'un personnel mieux qualifié, capable de mieux remplir ses fonctions. Parallèlement, un programme de rénovation et de construction des tribunaux est en cours à travers le pays.

Le Gouvernement s'est aussi penché sur les problèmes du système pénitentiaire. Des mesures ont été prises pour que les établissements pénitentiaires, tant dans leur état que dans leur fonctionnement, répondent mieux aux normes établies. Une nouvelle administration pénitentiaire nationale, dont les membres ont suivi un stage de formation, a maintenant la charge des prisons. Cela s'est traduit par une amélioration des conditions de détention des prisonniers.

Comme on peut le constater à la lumière de ce bilan qui n'est pourtant pas exhaustif, au cours de ces 16 derniers

mois Haïti a connu une évolution positive certaine dont le Conseil de sécurité, qui a autorisé l'envoi de la Mission des Nations Unies, ne peut que se féliciter.

Cependant, le travail est loin d'être accompli; la bataille pour la démocratie n'est pas tout à fait gagnée. Un long chemin a été parcouru, certes, et des résultats assez importants et significatifs ont été obtenus, mais des éléments susceptibles de causer des troubles et d'inverser la tendance au progrès persistent. Le Gouvernement est en effet très préoccupé par l'activité d'anciens militaires et de civils armés proches de l'ancienne armée d'Haïti, qui perturbent l'ordre public et constituent une menace au processus démocratique en cours. Il est clair que les ennemis de la démocratie et de l'état de droit ne se tiennent pas pour vaincus. L'apparition à Cité Soleil d'un groupe dénommé «armée rouge» est de nature à susciter des inquiétudes au sein de la population. Ce groupe, qui semble avoir des liens avec le trafic des drogues, est responsable de certains troubles qui ont perturbé ce quartier populaire de la capitale au cours des derniers mois.

Dans ce contexte, le départ d'Haïti des forces de la MINUHA, prévu pour le 29 février, laisserait dans le pays un vide important que notre jeune police nationale, encore inexpérimentée et sous-équipée, n'arriverait pas à combler convenablement. C'est pourquoi le Président Préval, comme l'un de ses tout premiers actes officiels, a demandé l'extension du mandat de la MINUHA.

Nous estimons que la présence en Haïti de la MINUHA pour une nouvelle période devra permettre au processus démocratique de prendre racine et de se raffermir avec le renforcement de nos institutions. Laisser Haïti maintenant, alors que beaucoup reste encore à faire, ne ferait que mettre en péril tout l'effort consenti par la communauté internationale pour venir en aide au peuple haïtien, et qui a commencé à donner des résultats éclatants. Ma délégation espère que le Conseil aura compris la nécessité et le bien-fondé de cette démarche et autorisera la MINUHA à poursuivre ses activités en Haïti en adoptant le projet de résolution qui lui est soumis.

À cet égard, la délégation d'Haïti tient à exprimer sa gratitude aux délégations qui ont appuyé cette requête. Nous voulons remercier tout particulièrement le Groupe des amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti, le caucus des non-alignés au Conseil, et spécialement son coordonnateur, l'Ambassadeur Somavía, pour leurs efforts inlassables en faveur d'Haïti, ainsi que le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui nous a toujours soutenus dans notre lutte pour le retour à la démocratie en Haïti. Ce groupe mérite lui aussi notre reconnaissance. Nous adressons également nos sincères remerciements aux délégations de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie pour leur compréhension et leur soutien.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance du peuple et du Gouvernement haïtiens au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, pour leur dévouement en faveur d'Haïti. Nous exprimons aussi notre gratitude aux pays qui ont accepté de fournir des troupes et du personnel civil. Enfin, nous rendons hommage aux braves soldats qui ont perdu la vie dans cette mission afin que la démocratie fleurisse à nouveau en Haïti.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant d'Haïti des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays suivants qui souhaitent s'associer à cette déclaration : Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie et Slovaquie.

L'adoption par le Conseil de sécurité du projet de résolution visant à renouveler le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) représentera un pas positif vers le renforcement de la démocratie et des institutions haïtiennes. L'Union européenne a souligné à maintes reprises que la situation haïtienne devait évoluer de façon à assurer la stabilité, la sécurité et la coexistence pacifique pour tous les membres de la société haïtienne, encourager la croissance économique et permettre au pays de récolter les avantages des efforts déployés par la communauté internationale.

L'élection du Président Préval a été un moment décisif. Comme l'a déclaré l'Union européenne, la passation des pouvoirs d'un président démocratiquement élu à un autre a pu être réalisée pour la première fois dans l'histoire d'Haïti. En cette occasion, l'Union européenne s'est déclarée confiante que le Président Préval achèverait, dans un cadre de réconciliation nationale et de justice, l'oeuvre que son prédécesseur a entreprise dans des conditions difficiles.

Le rapport du Secrétaire général du 14 février note que le Président nouvellement élu demande au Conseil d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'obtenir une extension du mandat de la MINUHA, de telle sorte que son retrait s'effectue graduellement au cours des mois à venir. Pareille demande mérite une réponse positive. Le projet de

résolution proposant la prorogation du mandat de la MINUHA est particulièrement bienvenu, du fait qu'il vise également à faire aboutir un processus commencé avec tant de difficultés.

Le résultat positif de l'opération en Haïti repose également sur la possibilité de faire comprendre, dans les prochains mois, aux divers secteurs de la population qu'il n'existe pas de meilleure solution aux problèmes du pays que l'existence d'institutions démocratiques pleinement opérationnelles et le respect total des droits de l'homme. En fait, comme cela a été dit à maintes reprises au Conseil, c'est la population haïtienne qui décidera du résultat final de cette opération de maintien de la paix.

Toutefois, il importe de reconnaître le rôle important joué par la coopération régionale dans le règlement de la crise haïtienne. Parmi les éléments qui ont conduit aux succès déjà enregistrés, les initiatives prises par l'Organisation des États américains et sa coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies ont certainement contribué aux résultats actuels.

Le rapport du Secrétaire général note les éléments de fragilité que comporte la création d'un système judiciaire moderne efficace et d'une force de police civile adéquate. La nécessité d'un renouvellement du mandat de la MINUHA repose précisément sur de telles considérations. Mais nous espérons que ce nouvel engagement de ressources par l'ONU en un moment aussi critique pour la situation financière de notre Organisation transmettra également à l'opinion publique internationale le message que l'Organisation des Nations Unies a un rôle unique et irremplaçable à jouer.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. En l'absence d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à notre séance au Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies et lui demander de transmettre au peuple haïtien nos meilleurs voeux de paix et de succès. Nous lui sommes également reconnaissants des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

La Fédération de Russie attache une grande importance au succès des transformations démocratiques en Haïti. Nous appuyons les efforts déployés par le Président légitimement élu, M. René Préval, et par le peuple et le Gouvernement haïtiens pour renforcer la démocratie et l'état de droit dans leur pays.

La Russie a toujours considéré que le problème haïtien avait un caractère unique. En premier lieu, les événements en Haïti n'ont jamais posé et ne posent pas de menace à la paix et à la sécurité régionales. Toutefois, afin d'accéder à la demande du Gouvernement haïtien et compte tenu des conditions exceptionnelles qui règnent dans ce pays si durement éprouvé, le Conseil de sécurité a accepté de mettre en place une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans ce pays.

Depuis lors, le processus de stabilisation de la situation en Haïti a progressé, ce en quoi la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) a été d'un immense secours : le personnel de la Mission mérite les plus grands éloges. Des élections démocratiques ont eu lieu avec succès et la passation des pouvoirs au Président nouvellement élu s'est opérée dans le calme, ce qui, incidemment, est noté avec satisfaction dans le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Les principaux objectifs de la MINUHA étaient déjà atteints en février de cette année, et c'est la raison pour laquelle nous avions d'abord envisagé le retrait de la MINUHA dès le 29 février, ce que le Conseil avait également décidé de faire.

Nous sommes persuadés que seule une amélioration sensible de la situation sociale et économique dans le cadre d'une réconciliation nationale peut créer les conditions propices au développement démocratique, stable et sûr d'Haïti. S'agissant de l'appui extérieur à ces processus, le facteur décisif consistera à stimuler et à coordonner les efforts déployés par les institutions spécialisées de l'ONU, les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux qui fournissent à Haïti l'assistance qu'ils lui ont promise.

Nous reconnaissons qu'à ce stade il importe également de fournir un appui à la force de police nationale haïtienne qui vient seulement d'être créée, comme l'a décrit en détail aujourd'hui le représentant d'Haïti. Le maintien en Haïti de membres du personnel de la police civile de l'ONU devrait y contribuer.

Par ailleurs, ce n'est un secret pour personne que nous éprouvons des doutes quant à l'utilité de continuer à maintenir en Haïti un contingent militaire important de l'ONU.

Nous notons avec satisfaction qu'au cours de l'élaboration du projet de résolution, les auteurs ont tenu compte de plusieurs de nos amendements et ont prévu une réduction importante des effectifs de la Mission et une nouvelle révision du nombre des personnels. Toutefois, ce qui importe, c'est que le texte énonce clairement et sans ambiguïté qu'il s'agit là de la dernière prorogation de la MINUHA.

L'appel lancé par le Conseil à tous les États pour qu'ils soutiennent comme il convient l'action entreprise par l'ONU dans l'accomplissement du mandat de la MINUHA revêt une grande importance. Nous espérons qu'ainsi le principe selon lequel les opérations de maintien de la paix sont financées en partie sur une base volontaire prendra une réelle signification, et que cela allégera quelque peu la situation financière extrêmement difficile dans laquelle se trouve l'Organisation.

Il est particulièrement important que les membres du Conseil aient appuyé la proposition de la Russie et que le projet de résolution reflète la nécessité de déplacer le centre de gravité de la présence internationale en Haïti vers la recherche d'une solution aux problèmes sociaux et économiques extrêmement graves dont souffre Haïti. Transformer les mots contenus dans l'appel lancé par le Conseil en actions réelles de la part des donateurs multilatéraux et bilatéraux serait le meilleur appui que l'on puisse donner au peuple haïtien.

C'est précisément sur ce point que nous estimons qu'il faut nous concentrer, avec le Gouvernement haïtien et les amis d'Haïti, notamment les voisins d'Haïti et les autres États qui s'intéressent directement au bien-être de la région.

Compte tenu de tous ces éléments, nous appuierons le projet de résolution. Nous éprouvons un sentiment de satisfaction car, à la suite d'efforts constructifs et parfois laborieux, et en conciliant les intérêts et les positions de tous les membres du Conseil, nous avons réussi à obtenir une solution de consensus, acceptable pour tous.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation indonésienne a suivi les événements en Haïti avec intérêt, et à cet égard nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de son rapport complet qui a été d'une aide inestimable pour les délibérations du Conseil sur l'avenir de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA).

La MINUHA s'est avérée être un nouveau succès dans l'histoire des réussites des Nations Unies. La résolution 940 (1994) définissait clairement son mandat : aider le Gouvernement haïtien à maintenir des conditions sûres et stables, assurer la protection du Gouvernement haïtien et des installations essentielles, aider à l'organisation des élections et à la professionnalisation des forces de sécurité. Ces buts ont été largement atteints. Moins d'un an après avoir pris le relais de la force multinationale, la MINUHA a atteint quelques objectifs véritablement impressionnants. De plus, grâce à l'assistance fournie par la MINUHA et la communauté internationale, des élections législatives, locales et présidentielles libres se sont déroulées en Haïti.

Le 7 février 1996, Haïti a vécu un moment historique en accomplissant sa première passation, dans le calme, des pouvoirs d'un président démocratiquement élu à un autre depuis l'indépendance en 1804. Ma délégation estime que ces élections ont été un fait nouveau positif dans la consolidation de la démocratie en Haïti. À cet égard, nous adressons des remerciements particuliers à M. Lakhdar Brahimi pour son rôle dirigeant qui a contribué à assurer le succès de la MINUHA. Nous voudrions également rendre hommage aux hommes et aux femmes de la MINUHA pour le travail qu'ils ont accompli avec courage et dévouement en vue d'assurer la paix et la stabilité en Haïti dans des conditions difficiles.

La délégation indonésienne estime qu'une grande partie du succès en Haïti peut être attribuée à une combinaison unique d'efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix après le conflit. À cet égard, ma délégation souligne l'importance d'une assistance humanitaire et technique soutenue, ainsi que des engagements financiers pris par la communauté internationale. Dans ce contexte, nous devons également nous réjouir des efforts entrepris par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ainsi que par huit institutions des Nations Unies qui ont contribué de façon inestimable à la mise en oeuvre du programme de relèvement économique d'urgence, tout en accordant une attention particulière aux aspects de leurs activités intéressant le développement.

Ma délégation estime également que la sécurité intérieure et le développement économique en Haïti resteront hors d'atteinte sans un système judiciaire fort. À cet égard, nous nous réjouissons des progrès importants réalisés dans la création d'une police nationale haïtienne, dans le système pénitentiaire et dans l'infrastructure judiciaire d'Haïti.

En dépit des progrès considérables accomplis en vue de la réconciliation nationale, de l'instauration d'un régime démocratique et de la reconstruction en Haïti, ma délégation fait une mise en garde contre un optimisme excessif. Le simple fait demeure qu'il reste encore beaucoup à faire

avant d'établir une dynamique suffisante dans le développement des institutions d'Haïti. La nature fragile de la stabilité est mise en évidence par les rapports récents signalant des actes de pillage, des incendies volontaires et des délits de droit commun intervenus dans diverses régions d'Haïti. Ma délégation est également préoccupée par les rapports faisant état de la détérioration des conditions économiques, notamment une monnaie qui se déprécie, d'un taux plus élevé de chômage et de sous-emploi, d'une inflation en hausse, d'un déclin de l'investissement privé et de nouveaux cas de fuites des capitaux.

Haïti se trouve à la croisée des chemins. Alors que des progrès importants ont été accomplis depuis son retour à un gouvernement constitutionnel, des difficultés persistent. Le premier obstacle à surmonter est celui de la passation des pouvoirs sans heurt, que nous estimons être une condition préalable pour garantir la confiance aussi bien à l'intérieur du pays que sur le plan international. En outre, nous constatons qu'à l'heure actuelle la police nationale haïtienne n'est pas formée de façon adéquate et n'est pas pleinement opérationnelle, ce qui est un aspect essentiel pour éloigner Haïti de son passé turbulent et l'orienter vers la stabilité politique, une démocratie durable, un ordre constitutionnel, la prospérité économique et la réconciliation nationale. À cet égard, la présence de la MINUHA a eu un impact positif.

Après un examen attentif, ma délégation votera en faveur du projet de résolution dont le Conseil est saisi, qui demande une dernière prorogation du mandat de la MINUHA. Nous pensons que le nouveau Gouvernement haïtien et son peuple tireront un grand profit de l'assistance supplémentaire prévue dans ce projet de résolution. Par dessus tout, nous ne pouvons manquer de noter la demande du maintien de la présence de la MINUHA pendant quelques mois, faite par le Président d'Haïti au Secrétaire général. Cependant, compte tenu du fardeau financier colossal qui pèse sur les Nations Unies, nous soutenons l'idée selon laquelle les pays intéressés ne devraient ménager aucun effort pour faire des contributions volontaires afin d'aider les Nations Unies à financer la MINUHA.

En outre, compte tenu des événements récents survenus en Haïti, nous pensons que la MINUHA doit se concentrer sur l'aide à la police civile en vue de refléter plus exactement la nature changeante des besoins d'Haïti en matière de sécurité et sa situation actuelle, et de mieux y répondre.

Dans ce contexte, ma délégation souligne donc l'importance du transfert des responsabilités de la MINUHA au Gouvernement haïtien, afin que celui-ci soit adéquatement préparé à assumer pleinement la responsabilité de sa sécurité et de sa stabilité à l'expiration de ce mandat. Néanmoins, nous soulignons que si la MINUHA, avec le soutien généreux de la communauté internationale, a apporté une contribution importante à l'atténuation des conditions humanitaires difficiles en Haïti et à la reconstruction de ses institutions, la responsabilité ultime de réaliser une réconciliation nationale durable et la reconstruction se trouve entre les mains du peuple haïtien.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Madame le Président, en ce crépuscule de votre présidence, la délégation du Botswana a grand plaisir à vous rendre hommage et à saluer le bilan de vos succès en tant que Présidente de notre Conseil au cours de ce très long mois de février. Nous vous remercions de nous avoir tenu éveillés jusqu'à l'aube, lundi, ainsi que de votre ténacité tout au long de cette semaine très tendue. Nous vous souhaitons une retraite heureuse de la présidence du Conseil.

La Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) a accompli un travail louable en aidant les autorités haïtiennes à maintenir un climat sûr et stable, à organiser des élections législatives et municipales réussies, et, surtout, à assurer une passation des pouvoirs sans heurt d'un président démocratiquement élu à un autre — ce qui n'est pas un exploit insignifiant, compte tenu de l'histoire politique tourmentée d'Haïti. Mais nos éloges les plus ardents s'adressent de façon méritée au peuple haïtien lui-même, qui a fait preuve d'une grande détermination et d'une unité d'objectif en rejetant l'ancien pouvoir oligarchique et despotique et en adoptant une nouvelle culture démocratique. On pourrait dire que la MINUHA a accompli un travail tellement exceptionnel qu'elle se retrouve sans travail. Il reste pourtant beaucoup à faire dans le pays.

Presque tout en Haïti est tributaire de la question de la situation en matière de sécurité dans le pays : la consolidation de la démocratie, la primauté du droit, les investissements étrangers et nationaux et, d'une manière générale, le développement économique ne pourront prospérer que si la paix et la sécurité sont assurées dans le pays. Il est exact qu'aujourd'hui aucune menace intérieure directe importante ne pèse sur la sécurité d'Haïti, et qu'Haïti ne représente pas une menace à la paix et à la sécurité régionales, grâce aux efforts et à la présence de la MINUHA. Mais Haïti est

toujours aux prises avec les difficultés de l'édification d'un état de droit et d'un système judiciaire efficace. Une opposition acharnée persiste encore dans bon nombre de petits partis politiques d'Haïti, au sein de l'élite riche et puissante et ce qui reste de l'ancienne armée haïtienne et les groupes paramilitaires.

En d'autres termes, le processus démocratique et le maintien d'un climat sûr et stable en Haïti nécessitent une période de formation ou de maturation plus longue que prévu. Les petits problèmes tels que ceux qui existent en Haïti aujourd'hui peuvent devenir graves et insolubles demain s'ils ne sont pas pris en charge. Ce que nous préconisons, c'est une sorte d'opération de «nettoyage» comparable à celui qu'entreprendrait un bon général après une bataille réussie.

Le Botswana appuie la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) jusqu'à ce que nous soyons relativement sûrs de la situation en matière de sécurité dans le pays.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Botswana pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Depuis octobre 1994, lorsque l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide est retourné en Haïti, la communauté internationale a pu constater les progrès réalisés dans le domaine du renforcement de la démocratie et des institutions dans ce pays, objectifs auxquels la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) a contribué de manière significative.

En effet, les élections présidentielles de décembre 1995 ont joué un rôle considérable dans la consolidation de l'ordre constitutionnel en Haïti. Mais des aspects liés à la sécurité interne et au développement socio-économique du pays demeurent sans solution. En Haïti, il reste encore à résoudre des problèmes sociaux et humanitaires considérables, à éviter la persistance des causes de l'instabilité et de l'insécurité et à consolider les acquis de la démocratie.

Une des questions les plus sensibles en Haïti concerne la sécurité interne et les délits de droit commun. Malgré les progrès réalisés dans la formation de personnel de police et la mise à leur disposition d'équipements — avec l'assistance de divers États et de la MINUHA —, beaucoup reste à faire pour permettre à ce pays de se doter d'une force de police professionnelle, bien équipée et comptant un effectif suffisant.

Nous demandons donc aux États Membres de l'Organisation de continuer de fournir des ressources techniques et financières nécessaires pour établir une force de police nationale professionnelle en Haïti. De même, des contributions sont nécessaires pour améliorer les systèmes judiciaire et pénitentiaire qui, selon le rapport du Secrétaire général, sont dans une situation critique et manquent des infrastructures et du matériel nécessaire pour pouvoir fonctionner normalement.

Un autre aspect très important pour la consolidation de la démocratie en Haïti, que ma délégation voudrait mettre en exergue et qui a été identifié avec justesse par diverses institutions financières en décembre 1995, est le lien indissoluble entre sécurité et développement dans ce pays. En reconnaissant ce principe, ces institutions ont affirmé que le principal objectif de l'intervention du système des Nations Unies en Haïti doit être d'atténuer la pauvreté et qu'un développement durable dans ce pays nécessite une amélioration au niveau de la gestion et la protection et la régénération de l'environnement.

En vérité, pour assurer le développement en Haïti, le maintien de la coopération économique internationale est important, car les perspectives socio-économiques du pays restent mornes. Il est encourageant de savoir que les institutions de Bretton Woods, la Banque interaméricaine de développement et l'Union européenne poursuivront avec le nouveau gouvernement les négociations entamées en janvier de cette année sur un ensemble de mesures d'ajustement structurel, vitales pour l'économie haïtienne.

Il faut reconnaître que grâce aux activités de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), il a été possible de maintenir un climat de stabilité dans le pays, comme en témoigne la passation des pouvoirs au nouveau Président, René Préval, dans le calme et sans heurt.

Ma délégation estime que le maintien de la présence des Nations Unies dans ce pays est nécessaire pour consolider les progrès accomplis et aider le Gouvernement haïtien à s'acquitter de ses obligations en matière de maintien de la sécurité et de la stabilité et à créer une force de police nationale professionnelle en Haïti, activités qualifiées par le Secrétaire général dans son «Agenda pour la paix» et son supplément, de mesures de consolidation de la paix après les conflits. Nous approuvons donc la prorogation du mandat de la MINUHA, et en tant que coauteurs du projet de résolution soumis à l'examen du Conseil, nous voterons pour.

Nous espérons que l'adoption de ce projet de résolution s'accompagnera d'un engagement renouvelé de la part du peuple et du Gouvernement haïtiens en faveur de la paix, de la démocratie et de la reconstruction nationale, car, en dernière analyse, ce sont eux qui sont les bâtisseurs de leur propre destin.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Avec le changement de présidence qui aura lieu dans quelques heures au Conseil de sécurité, permettez-moi, Madame le Président, d'associer ma délégation à celle de l'Ambassadeur du Botswana pour faire l'éloge du bilan remarquable réalisé sous votre présidence au cours de ce mois de février, que vous avez qualifié de mois le plus court et le plus chargé.

Ma délégation voudrait rendre hommage aux efforts appréciables déployés par le Secrétaire général, les amis d'Haïti et les pays fournisseurs de contingents de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour instaurer la paix et la stabilité en Haïti. M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial du Secrétaire général, mérite toute notre reconnaissance pour son dévouement et son autorité louables.

Alors que l'Amérique latine et les Caraïbes ont connu une tendance générale à la libéralisation politique et économique après la guerre froide, Haïti a été l'une des rares exceptions malheureuses. Toutefois, avec l'aide de la communauté internationale, des progrès considérables ont été réalisés dans la restauration de la démocratie en Haïti.

Parmi les mesures positives prises depuis la prorogation du mandat de la MINUHA, il y a sept mois, il y a eu la passation des pouvoirs d'un président démocratiquement élu à un autre dans le calme après des élections libres — événement qui a été souligné avec fierté par l'Ambassadeur d'Haïti dans son intervention —, ce qui marque un grand tournant dans le développement politique du pays. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple haïtiens pour cet événement considérable et espérons sincèrement que le Gouvernement haïtien continuera de consolider les acquis dans ce domaine.

Beaucoup de ces progrès peuvent être attribués à l'aide précieuse de la MINUHA qui a aidé Haïti dans son processus démocratique en contribuant à assurer un climat de stabilité et de sécurité et en apportant un soutien indispensable au Gouvernement et au peuple haïtiens. En effet, grâce à l'engagement et au travail acharné de son personnel, la MINUHA a réussi à faire de cette opération de maintien de la paix une opération de consolidation de la paix après les conflits, concrétisant ainsi l'un des concepts essentiels de l'«Agenda pour la paix».

Je voudrais également indiquer que l'expérience haïtienne a fait la preuve qu'il importe au plus haut point qu'une étroite coopération existe entre les Nations Unies et les organisations régionales. Il va sans dire que les activités de cette instance mondiale sont plus efficaces lorsqu'elles sont appuyées énergiquement au niveau régional. De même, les efforts régionaux sont plus fructueux lorsqu'ils sont renforcés par l'appui de la communauté mondiale. Ma délégation estime que c'est grâce à l'étroite coopération existant entre la MINUHA et l'Organisation des États américains (OEA) que les efforts de maintien de la paix en Haïti ont donné le maximum de résultats, comme dans les cas de la Géorgie et du Libéria.

Pour le moment, toutefois, la situation en Haïti demeure précaire et exige que la communauté internationale reste vigilante. En particulier, la stabilité à long terme en Haïti requiert l'établissement d'une force de police pleinement opérationnelle qui soit capable de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre de manière indépendante ainsi qu'une vaste réforme du système judiciaire. Nous avons accordé une importance marquée au processus d'édification des institutions en Haïti et avons particulièrement reconnu la nécessité urgente d'obtenir des ressources adéquates pour équiper la police haïtienne. C'est dans ce contexte que la Corée a déjà fait don de 200 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la police haïtienne créé par la résolution 975 (1995).

Les problèmes socio-économiques dont souffre Haïti méritent une attention égale. Comme cela est indiqué dans le préambule du projet de résolution, le développement économique fait partie intégrale de l'instauration d'une paix durable en Haïti. Plus simplement, sans nourriture et sans emploi pour le peuple, la paix et la sécurité ne peuvent être garanties. Maintenant que la situation politique a commencé à se stabiliser, la communauté internationale devrait se concentrer de plus en plus sur le développement économique et social d'Haïti.

C'est dans cet esprit que ma délégation accueille avec satisfaction les engagements financiers à long terme des institutions de Bretton Woods et des institutions de développement des Nations Unies en faveur de la reconstruction économique d'Haïti. Nous sommes également heureux de noter que 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, sous l'égide du Système économique latino-américain (SELA) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), négocient actuellement 144 projets de coopération

au développement avec les autorités haïtiennes. Nous comptons également sur le ferme engagement du Gouvernement haïtien de réaliser les réformes économiques qui lui permettront de créer un environnement propre à encourager davantage l'assistance et l'investissement étrangers.

Bien entendu, c'est la population haïtienne qui est responsable en définitive de son avenir. Cependant, pour maintenir l'élan du processus actuel de démocratisation et de stabilisation économique et sociale en Haïti jusqu'à ce que les Haïtiens puissent assumer directement, et seuls, la responsabilité pour leur avenir, nous appuyons le maintien de la présence de la MINUHA pour une période de quatre mois en ramenant l'effectif des contingents de la MINUHA à 1 200 hommes tel que prévu dans le projet de résolution. Pour ces raisons, ma délégation votera pour le projet de résolution.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wlosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Madame le Président, je souhaiterais également dire combien j'ai été moi aussi impressionné par votre prestation en qualité de Présidente du Conseil de sécurité, et de ce que, en dépit de toutes les discussions complexes et de toute l'énergie qu'il a fallu déployer, vous avez pensé à nous le jour de la Saint-Valentin. Merci beaucoup.

Tout d'abord, je voudrais signaler que la délégation polonaise s'associe à la déclaration sur Haïti que la délégation italienne a faite au nom de l'Union européenne.

C'est avec un immense espoir que nous avons accueilli le 7 février 1996 la première succession présidentielle démocratique de l'histoire turbulente d'Haïti.

Nous reconnaissons que le Président dûment élu a d'immenses tâches qui l'attendent, et nous estimons que sa demande d'une nouvelle prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) est particulièrement bien fondée.

Nous sommes fermement convaincus que cette prorogation contribuera à renforcer les institutions fragiles de la démocratie haïtienne et rendra le Gouvernement haïtien plus opérationnel. Cela permettra aux forces de la MINUHA d'achever le travail qu'elles ont commencé, mais également au Gouvernement haïtien de bénéficier pleinement des efforts déployés par la communauté internationale pour sortir Haïti de ses difficultés politiques, sociales et économiques.

Étant donné qu'une démocratie durable a besoin de reposer solidement sur le droit, le processus d'établissement d'un appareil judiciaire opérationnel et d'une force de police civile professionnelle en Haïti est d'une importance primordiale pour l'avenir de ce pays. À cet égard, l'assistance de la Mission des Nations Unies en Haïti continue d'être indispensable, et c'est précisément pour cette raison que le renouvellement du mandat de la MINUHA vise spécifiquement à donner plus de temps à la nouvelle police nationale haïtienne afin qu'elle puisse acquérir de l'expérience et s'occuper de la revitalisation de l'appareil judiciaire national. Vu qu'il s'agit là de tâches essentiellement destinées à consolider la paix, nous pensons que la prorogation du mandat de la MINUHA peut également être considérée comme un exercice utile dans le transfert des activités consacrées principalement au maintien de la paix à des activités qui visent essentiellement la consolidation de la paix des opérations des Nations Unies.

Le succès complet de l'opération en Haïti est hautement nécessaire — surtout pour son peuple, qui a tant souffert et auquel on vient de donner plus que de l'espoir. Le succès s'impose également pour la communauté internationale, qui a désespérément essayé d'aider la nation haïtienne à un moment de transition dramatique.

Et enfin, nous, les Nations Unies, avons besoin parmi nous d'un Haïti démocratique et dûment opérationnel. C'est encore dans une bonne mesure une question qui relève de notre responsabilité et — ce qui est également très important — de notre crédibilité. Nous avons une excellente occasion de montrer au monde que les Nations Unies sont efficaces dans un domaine difficile et névralgique du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous ne devons pas rater cette chance.

La délégation polonaise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous tenons à souligner que le fardeau des tâches assumées par la MINUHA ne doit pas être sous-estimé. Je voudrais exprimer ici notre sincère reconnaissance aux gouvernements des États qui ont déjà fourni et continueront de fournir des contingents pour l'opération en Haïti. Ils méritent les plus grands éloges.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mano Queta (Guinée-Bissau) : Madame le Président, comme les orateurs qui m'ont précédé, je tiens à vous féliciter de la sagesse, de la compétence et de l'extrême patience avec lesquelles vous avez dirigé nos travaux pendant le mois de février.

Tout d'abord, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour la présentation de son rapport sur les progrès réalisés dans l'accomplissement du mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), qui décrit les principaux événements survenus en Haïti depuis la présentation du dernier rapport du 6 novembre 1995 et qui contient une évaluation des résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies ainsi que des recommandations sur le rôle que l'Organisation devrait continuer à jouer pour consolider les acquis de ce pays.

Permettez-moi, par votre intermédiaire, Madame le Président, de rendre hommage au Président Jean-Bertrand Aristide pour l'autorité et la sagesse avec lesquelles il a engagé son pays sur la voie de la démocratie. Ma délégation manquerait à son devoir si elle ne saisissait pas cette opportunité pour exprimer au Président René Préval les meilleurs voeux de succès dans l'accomplissement de ses fonctions. Nos hommages et notre admiration s'adressent également au peuple haïtien pour l'attitude exemplaire et la détermination dont il a fait preuve lors des élections. Ma délégation exprime aussi sa gratitude au Représentant du Secrétaire général ainsi qu'aux membres de la MINUHA, pour leur dévouement.

Mon pays accueille avec satisfaction le présent rapport du Secrétaire général, qui contient des éléments très positifs et encourageants sur la Mission des Nations Unies en Haïti, et félicite la MINUHA pour le progrès réalisé dans l'accomplissement de son mandat, tel que défini dans la résolution 940 (1994), qui consiste à aider le Gouvernement haïtien à maintenir un climat sûr et stable, à protéger le personnel international et les installations essentielles, à assurer les conditions voulues pour la tenue d'élections et à créer une nouvelle force de police professionnelle.

Ma délégation est fermement convaincue que c'est au Gouvernement et au peuple haïtiens qu'incombe la responsabilité principale de la reconstruction politique, économique et sociale d'Haïti. Cependant, elle tient à souligner que l'appui soutenu de la communauté internationale est indispensable pour que la paix et la stabilité soient instaurées durablement dans ce pays. À cet effet, nous demandons à la communauté internationale de continuer à apporter son soutien au peuple haïtien pour qu'il puisse réellement s'engager dans la voie de la démocratie, de la paix, de la tolérance et de la prospérité, conditions essentielles de tout développement économique et social durable.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général concernant le renouvellement du mandat de la MINUHA, car nous pensons que, plus que jamais, le peuple haïtien a besoin de la présence des Nations Unies afin de consolider les acquis enregistrés et par conséquent tout retrait de la MINUHA pourrait compromettre le processus de démocratisation en cours.

S'agissant du projet de résolution dont nous sommes saisis, la Guinée-Bissau votera pour.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Guinée-Bissau des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer la reconnaissance et l'admiration de ma délégation, Madame le Président, pour les remarquables qualités de chef dont vous avez fait preuve avec tant de compétence au cours de ce mois.

(*L'orateur poursuit en arabe — interprétation*)

Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général de son rapport qui dresse un tableau positif de la situation qui règne en Haïti et indique clairement que l'ONU a remporté un succès réel, qu'il s'agisse du relâchement des tensions et de la diminution des actes de violence, ou du commencement de l'établissement des institutions nécessaires à l'édification d'un État moderne.

La Mission des Nations Unies en Haïti a efficacement contribué aux changements démocratiques que l'on a récemment constatés en Haïti — qui ont été couronnés par la passation des pouvoirs dans le calme au Président élu, René Préval — en établissant les piliers d'une démocratie nouvelle et en aidant le Gouvernement haïtien à maintenir la sécurité et la stabilité pendant une période de transition. À cet égard, ma délégation tient à saluer les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, qui a fait preuve de sa sagesse habituelle, de clairvoyance, et a démontré ses qualités de chef.

La position de l'Égypte quant à ce projet de résolution découle du lien étroit qui existe entre le développement social et économique, dont on a tant besoin en Haïti, et l'importance de la présence internationale dans ce pays, qui montre l'importance de maintenir la stabilité en Haïti. La position de l'Égypte est fondée sur le fait qu'elle est con-

vaincue du droit inaliénable des pays en développement de recevoir de l'aide chaque fois qu'ils en ont besoin. Si un pays en développement lance un appel de détresse à l'ONU, demandant une présence internationale pour préserver et maintenir la sécurité sur son territoire, il est très important, à notre avis, que l'on donne suite à cette demande.

Compte tenu de ce qui précède, l'Égypte appuie la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour une période supplémentaire de quatre mois afin d'appuyer et de promouvoir le processus de stabilité et de sécurité, et de contribuer à la formation de la police nationale haïtienne de sorte qu'elle puisse assumer ce rôle après la fin du mandat. S'agissant des effectifs de cette mission, l'Égypte est convaincue que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être dotées des effectifs et des capacités nécessaires à la pleine exécution de leurs mandats.

Pour terminer, je voudrais faire remarquer que l'équilibre très délicat réalisé dans ce projet de résolution constitue une bonne base pour les nouveaux aspects du mandat qui sont énoncés au paragraphe 5 du dispositif. La délégation égyptienne estime que le Conseil de sécurité devrait adopter ce projet de résolution et que l'Assemblée générale devrait assumer son rôle de consolidation de la paix après les conflits, de sorte qu'en recevant l'aide internationale appropriée nécessaire aux efforts qu'il déploie dans les domaines du développement économique et social, Haïti puisse récolter les fruits de cette entreprise.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Le Gouvernement chinois a toujours accordé de l'importance au processus de paix en Haïti et l'a toujours appuyé, de même que les efforts positifs déployés par le Secrétaire général, son Représentant spécial, l'Organisation des États américains, les pays d'Amérique latine et la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour rétablir la paix et la stabilité en Haïti, et nous espérons que le peuple haïtien pourra bientôt vivre heureux et en paix. C'est dans cet esprit que la délégation chinoise a voté pour une grande majorité des résolutions relatives à cette question adoptées par le Conseil jusqu'à présent.

Nous sommes heureux de constater que des progrès importants ont été faits dans le processus de paix haïtien grâce à l'aide fournie par l'ONU et la communauté internationale. Des élections parlementaires, locales et présidentielles se sont déroulées dans le calme en Haïti. Le Président élu a officiellement pris ses fonctions. La tâche consistant à créer une force de police en Haïti a été menée à bien. De même, la situation en matière de sécurité en Haïti s'est sensiblement améliorée. La tâche primordiale à laquelle Haïti est maintenant confronté est le relèvement et la reconstruction. Il ne fait aucun doute que la question de la sécurité est importante pour le développement d'Haïti. Cependant, c'est au peuple haïtien lui-même qu'il appartient en dernière analyse de maintenir à la fois un climat sûr et de réaliser le développement économique. L'aide de la communauté internationale dans le processus ne peut que jouer un rôle supplémentaire et stimulant. À cet égard, d'autres organes des Nations Unies et certains pays peuvent jouer un rôle approprié. En même temps, si l'on tient compte des précédents dans d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des difficultés financières graves que connaît actuellement l'Organisation, nous estimons que la Mission des Nations Unies en Haïti devrait se retirer comme prévu.

Toutefois, tenant compte de la recommandation du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de la demande du Gouvernement haïtien et de l'attitude des pays d'Amérique latine et des pays non alignés en ce qui concerne la MINUHA, la délégation chinoise a fait preuve de la plus grande souplesse au cours des consultations du Conseil et a fait de son mieux pour trouver une solution de compromis. Compte tenu du fait que le projet de résolution dont nous sommes saisis contient, dans l'ensemble, les modifications proposées par la délégation chinoise, ma délégation votera pour le projet de résolution.

Le Gouvernement chinois, comme toujours, appuiera le processus de paix en Haïti et est prêt à établir et à entretenir des relations amicales de coopération avec Haïti sur la base de la Charte des Nations Unies et des cinq principes de coexistence pacifique. Nous sommes convaincus que le peuple haïtien, sous la direction de son nouveau Président, S. E. M. Préval, saura faire d'Haïti un pays pacifique, stable et prospère, contribuant ainsi à la paix et au développement en Amérique latine et dans le monde dans son ensemble.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/136.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne,

République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1048 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Madame le Président, ma délégation est également unanime à vous féliciter de votre succès à la fin de votre présidence durant ce mois, et à vous remercier de la façon extrêmement efficace et chaleureuse dont vous avez dirigé nos délibérations pendant ce mois extrêmement chargé et riche en événements.

Ma délégation aimerait aussi présenter ses respects et souhaiter la bienvenue au représentant d'Haïti, qui siège à la table du Conseil, aujourd'hui et de le féliciter des réalisations qu'il nous a décrites aujourd'hui.

L'histoire de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) est un remarquable succès pour l'ONU. Il convient de féliciter le Secrétaire général et son Représentant spécial, les États Membres qui ont particulièrement épaulé le processus, ainsi que le Gouvernement et le peuple haïtiens des progrès accomplis. Des élections ont eu lieu, et le pouvoir a été transféré pacifiquement d'un président démocratiquement élu à un autre. Dans toute cette affaire, la contribution de l'ONU a été vitale et imaginative, faisant sienne la promotion à la fois de la stabilité et du développement dans l'un des pays les plus pauvres du monde.

Mais comme la résolution l'indique clairement, la MINUHA a encore beaucoup à faire. Sa mission est entrée dans une phase délicate. La sécurité et la stabilité restent à assurer définitivement. Il reste encore du travail à faire, notamment en ce qui concerne la police nationale.

C'est pour ces raisons que mon gouvernement appuie fermement cette résolution. En fait, nous aurions appuyé encore plus fermement une résolution davantage conforme aux recommandations du Secrétaire général de même qu'aux voeux des principaux fournisseurs de contingents et du Gouvernement haïtien. Nous avons eu quelque difficulté à comprendre certains des problèmes soulevés à propos des effectifs de la force et de la durée de son mandat.

Nous rendons tout particulièrement hommage au Gouvernement canadien pour le rôle de chef de file qu'il a assumé en rendant possible la poursuite de la Mission. C'est une source de grande satisfaction pour ma délégation que la MINUHA soit désormais en mesure de continuer sa mission jusqu'à la phase de stabilisation.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Madame le Président, au moment où vous achevez votre mandat de Président du Conseil, je tiens à vous féliciter de votre talent, de votre simplicité, de votre sens de l'humour et de la façon décidée dont vous exercez votre autorité, et, surtout, du raffinement qui vous pousse à avoir toujours des petits gâteaux dans votre bureau.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil à l'Ambassadeur d'Haïti et à relever la clarté de sa déclaration. Je tiens à le remercier d'avoir eu la gentillesse de faire allusion à moi.

Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général de son rapport positif sur la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et de remercier toute l'équipe qui y a travaillé. Nous nous associons très sincèrement aux éloges contenus dans les derniers paragraphes de ce document. Ils s'adressent à tous ceux qui ont participé et collaboré au succès de la Mission.

Comme tant d'autres représentants l'ont déjà dit, pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, il y a eu changement de gouvernement et passage d'un président démocratiquement élu à un autre désigné à l'issue d'une consultation électorale que les observateurs internationaux ont qualifiée d'honnête, d'impartiale et de pacifique. Ce fait sans précédent a été possible parce que la communauté internationale a fermement appuyé les efforts du peuple haïtien et de ses autorités légitimes. Le rôle crucial joué par les Nations Unies a été unanimement reconnu, comme a été reconnu le fait que cette opération est l'une des plus réussies menées par l'Organisation. La nouvelle prorogation du mandat, que le Chili appuie, prouve tout l'intérêt que le Conseil accorde aux grands progrès politiques faits en Haïti de même que sa volonté de continuer d'appuyer le processus de paix en cours jusqu'à sa consolidation définitive.

Après le Costa Rica, Haïti est devenu le deuxième pays de la région à fonder sa sécurité sur ses seules forces intérieures et de police pour garantir l'ordre public. Voilà

pourquoi il importe de renforcer cette police et d'améliorer sa formation technique pour en faire une police professionnelle éprise de démocratie. Nous pensons que dans cette deuxième phase de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), nous devons jeter les bases qui permettront une transition appropriée et le renforcement du climat propice aux investissements et au développement. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait de gros efforts pour aider Haïti, et ce fait est spécialement mentionné dans le rapport du Secrétaire général. Les institutions régionales comme la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Organisation des États américains (OEA) ont elles aussi apporté des contributions importantes et soutenues. La région réaffirme maintenant sa volonté de continuer à collaborer activement pour augmenter la capacité nationale d'absorption des ressources que la communauté internationale met à la disposition d'Haïti pour sa reconstruction. Nous sommes d'accord avec ce que le Secrétaire général dit dans son rapport, à savoir qu'il faut accorder une attention particulière à la lutte contre la pauvreté et à l'équilibre macro-économique.

J'aimerais signaler un aspect important de la résolution que nous venons tout juste d'adopter. Comme les membres le savent, depuis la réunion du Conseil de sécurité au niveau des chefs d'État et de gouvernement qui a eu lieu en janvier 1992, la notion de paix n'est plus officiellement pour le Conseil une simple absence de conflit armé. La paix est désormais indissolublement liée aux deux éléments qui la constituent : la sécurité et le développement. En approuvant cette résolution aujourd'hui, le Conseil fait sienne cette idée en reconnaissant

> «qu'il existe un lien entre la paix et le développement et qu'il est indispensable pour la paix et la stabilité à long terme dans le pays que la communauté internationale s'engage à continuer d'aider et d'appuyer le développement économique, social et institutionnel d'Haïti.» (*S/1996/136, neuvième alinéa du préambule*)

Le fait que l'appui du Conseil à Haïti vise aussi au rétablissement de la démocratie en Amérique centrale et dans les Caraïbes — qui est l'objectif primordial des pays de notre région — est un autre motif de profonde satisfaction. L'appui international, et plus particulièrement du système des Nations Unies, est essentiel dans cette tâche de renforcement de la culture et des valeurs démocratiques. Pour parvenir à cet objectif, c'est dans le domaine économique et social qu'il convient de faire le plus gros effort. Il est difficile à ceux qui sont quotidiennement confrontés aux exigences les plus élémentaires de la survie de s'engager à l'égard d'un système démocratique si celui-ci n'améliore pas véritablement leur faible niveau de vie.

C'est pourquoi les Nations Unies ne peuvent pas considérer que leur mission est accomplie simplement parce qu'elles constatent l'existence d'un climat de calme apparent. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que le système continue de fonctionner, afin que les autres organes se chargent de la reconstruction et de la relance économique, contribuant ainsi au renforcement de la paix qui a été instaurée grâce à la transition démocratique que le pays connaît actuellement.

Je voudrais dire que nous apprécions tout particulièrement l'initiative du Canada, qui a offert un important contingent qui permettra à la MINUHA de s'acquitter de son mandat. Comme nous en a informés officieusement le représentant du Canada, ce contingent sera entièrement financé par son pays, conformément à la demande formulée au paragraphe 11 de la résolution adoptée aujourd'hui. Et bien que le représentant du Canada n'ait pas encore informé officiellement le Conseil, je voudrais saisir cette occasion pour dire que c'est ce type d'engagement, ce type de décision, qui suscitent véritablement la confiance en les Nations Unies et en ce qu'elles représentent. Je remercie le représentant du Canada pour ce que son pays a fait.

Le groupe des pays non alignés du Conseil et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes dans leur ensemble ont indiqué de manière appropriée qu'ils accordaient une haute priorité politique au renouvellement du mandat de la MINUHA. C'est pourquoi je tiens à remercier tous les membres du Conseil qui ont fait preuve de la souplesse requise pour réaliser cet accord. Le processus a été complexe, parfois difficile, mais jamais je n'ai perdu l'espoir que la responsabilité collective qu'ont tous les membres du Conseil de répondre avec sagacité et clairvoyance aux besoins du peuple haïtien l'emporterait en fin de compte. C'est un signe de confiance dans Haïti; c'est un geste de solidarité à l'égard du peuple haïtien; c'est un exercice responsable des facultés du Conseil et de chacun de ses membres. Le Chili se félicite de cette décision.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Chili des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Madame le Président, je tiens tout d'abord à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous remercier de la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil durant le mois de février. Vous avez fait preuve d'un mélange admirable

de patience, de dynamisme et de persévérance, qui n'a pas empêché les séances tenues tard dans la nuit, mais qui a toujours réussi à obtenir des résultats acceptables pour chacun d'entre nous.

Nous nous associons entièrement à la déclaration faite par l'Italie au nom de l'Union européenne. Nous avions fermement appuyé le premier projet de résolution, qui avait été présenté par les amis d'Haïti et qui était conforme au rapport du Secrétaire général et à la demande du Gouvernement haïtien. Nous sommes donc moins satisfaits du résultat final des consultations officieuses tenues au Conseil. Comme l'ont dit d'autres orateurs, nous savons qu'il faudra davantage de temps pour créer une situation réellement stable en Haïti.

L'Allemagne estime cependant que les progrès réalisés en Haïti auraient pu être compromis par un retrait immédiat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). C'est pourquoi nous avons voté pour la résolution adoptée aujourd'hui, malgré les craintes que j'ai exprimées.

Dans les quatre mois à venir, la MINUHA continuera de contribuer au maintien d'un environnement sûr et stable nécessaire à la reconstruction du pays et à la création d'une police nationale haïtienne bien entraînée à laquelle ces fonctions seront transférées.

Nous félicitons le Gouvernement haïtien, dont nous accueillons aujourd'hui au Conseil le Représentant permanent, et le peuple haïtien des progrès déjà réalisés, en particulier dans le domaine politique. La première passation pacifique dans l'histoire du pays des pouvoirs d'un président démocratiquement élu à un autre est l'un des événements positifs qui méritent d'être mentionnés tout particulièrement.

Nous sommes certains que les nouveaux dirigeants haïtiens, sous la direction du Président Préval, contribueront à la réconciliation nationale et à la création d'un consensus national qui unira toutes les couches de la société haïtienne dans un effort de reconstruction et de développement du pays. Il sera indispensable que tous les Haïtiens unissent leurs efforts afin de réaliser de nouveaux progrès sensibles dans les domaines politique, économique et social.

Nous espérons sincèrement que la MINUHA, même dans le cadre de ce mandat limité, aidera Haïti dans les efforts qu'il déploie pour stabiliser et reconstruire le pays et pour continuer à avancer vers la création de structures démocratiques solides. Mon pays a activement appuyé les efforts déployés par la communauté internationale pour consolider l'ordre démocratique en Haïti. Nous avons fourni des observateurs électoraux pour les élections parlementaires et locales de juin et de septembre 1995, ainsi que pour les élections présidentielles de décembre. Avec nos partenaires de l'Union européenne, et en tant que membre de diverses organisations internationales, nous fournissons une assistance économique à Haïti. Bilatéralement, nous venons d'affecter 105 millions de deutsche mark allemands — soit près de 72 millions de dollars — à la coopération économique avec Haïti. Le principal élément de cette coopération est un programme de sécurité alimentaire.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les pays qui fournissent des contingents à la MINUHA. En outre, je voudrais adresser nos sincères condoléances aux gouvernements et aux familles de tous ceux qui ont donné leur vie pour accomplir cette importante mission. Enfin, nous sommes particulièrement reconnaissants au Canada, qui a aidé à trouver une solution à notre problème grâce à une offre très généreuse.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Dejammet (France) : Madame le Président, la délégation française est heureuse, pour vous et pour le pays que vous représentez, que votre présidence, qui a été marquée tout au long de ce mois par l'énergie, par le dynamisme mais aussi par beaucoup de gentillesse et de compréhension — et heureusement aussi une bonne dose d'humour — se couronne par le succès que représente l'adoption à l'unanimité de la résolution 1048 (1996).

Ce résultat nous est d'autant plus agréable qu'il répond à la demande d'un pays qui nous est cher, Haïti. C'est une demande qui a encore été exprimée avec beaucoup de talent et de conviction par le Représentant permanent d'Haïti, que nous sommes heureux de saluer pour sa première apparition en cette enceinte, et qui a témoigné de l'engagement d'Haïti en faveur de la démocratie; une demande, enfin, qui correspondait à un effort des Nations Unies visant à conforter l'action bénéfique qu'elles ont accomplie en Haïti. Et je crois que ce succès doit être souligné, car il est le succès de l'Organisation, il est le succès des États Membres, il est le succès du Secrétariat, et il est aussi celui du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, qui a déployé en Haïti une énergie, une opiniâtreté et une patience auxquelles nous devons tous rendre hommage.

Ce fut un succès de l'Organisation qui mérite donc d'être conforté, car, après le déploiement de la force multi-

nationale, qui avait permis le retour du Président en Haïti, la présence des Casques bleus de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) a permis à Haïti de vivre pour la première fois de son histoire une transition politique pacifique. Elle a conduit à la prise de fonctions — dont nous nous sommes réjouis — du nouveau Président haïtien démocratiquement élu, M. Préval. Elle a permis de maintenir un environnement sûr et stable, et c'est cet environnement sûr et stable qu'il nous appartenait aujourd'hui de conforter.

Le rôle joué par les Nations Unies en Haïti aurait pu en effet s'achever après l'élection présidentielle, mais le nouveau Président a estimé que son pays avait besoin, pour quelques mois encore, de la présence d'une force internationale pour maintenir la sécurité et la stabilité et surtout pour poursuivre, comme le représentant d'Haïti nous l'a si justement précisé, la formation de la police. La résolution que nous venons d'adopter répond à cette demande. Elle est l'expression de la solidarité que la communauté internationale entend continuer — ce dont nous nous réjouissons — à apporter aux Haïtiens. Cette résolution prévoit le déploiement de contingents et de policiers. Elle demande également à tous les États de soutenir comme il convient l'action entreprise par l'ONU et par ses États Membres en conformité avec la présente résolution, de façon à assurer l'application des dispositions du mandat qui est énoncé dans le paragraphe 5 du dispositif de cette résolution. Nous connaissons à cet égard les dispositions qui sont prises par certains États, et la France ne peut que se réjouir des intentions qui, en ce domaine, ont été indiquées par le Gouvernement du Canada, que nous félicitons de sa générosité.

En ce qui concerne la France, elle continuera d'apporter son plein soutien aux Haïtiens en mettant d'abord à la disposition de la MINUHA un contingent de policiers, mais elle continuera également de fournir à Haïti une assistance économique qui, conjointement avec l'aide apportée par la communauté internationale, permettra, nous l'espérons tous, à Haïti de poursuivre dans la voie du progrès et du développement.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

J'aimerais me joindre à ceux qui se sont réjouis de la présence parmi nous du représentant d'Haïti en cette très importante occasion.

Aujourd'hui constitue pour le Conseil un nouveau jalon historique dans le parcours d'Haïti de la tyrannie à la démocratie. La Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) a contribué à instaurer un climat de sécurité dans lequel des élections libres ont pu être organisées et un nouveau président intronisé. Pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, le pouvoir politique est passé d'un président élu par le peuple à un nouveau président également élu par le peuple, sans violence et dans le respect des principes démocratiques. Il s'agit d'une avancée pour la liberté et la stabilité à travers tout l'hémisphère, et j'ai été heureuse de représenter le Président Clinton lors de cet événement historique. La joie était palpable, et l'espoir évident. Nous félicitons le Président Aristide et le Président Préval de cet événement remarquable.

Aujourd'hui, en réponse à la demande du nouveau Président d'Haïti, René Préval, nous avons approuvé la prorogation de la Mission des Nations Unies. Par cette décision, la communauté internationale renouvelle son soutien à la sécurité et à la stabilité d'Haïti et continue d'apporter une assistance des plus nécessaires à la police nationale haïtienne nouvellement formée et nouvellement déployée. Cela permettra au Gouvernement haïtien de consolider et d'étendre ses récents progrès politiques, sociaux et économiques.

La résolution tire parti des progrès déjà réalisés en Haïti. La Mission des Nations Unies sera réduite de plus des deux tiers, dans sa composante militaire aussi bien que dans sa composante civile. Le Secrétaire général a reçu pour instructions de commencer à préparer, pour le 1er juin au plus tard, le retrait de la MINUHA. Le rôle du Conseil de sécurité et la nécessité d'une force de maintien de la paix en Haïti touchent à leur fin, mais ne sont pas encore terminés. La résolution approuvée aujourd'hui est conçue pour aider à l'achèvement de la tâche, et au cours des quatre prochains mois, les États-Unis accepteront les recommandations du Secrétaire général quant aux moyens supplémentaires qui permettraient à la communauté internationale de contribuer au développement, à la démocratie et à la sécurité en Haïti.

Nous ne devons pas oublier qu'à travers la plus grande partie de l'histoire haïtienne, les avant-postes du pouvoir officiel — la police et l'armée — n'ont pas été utilisés pour améliorer la sécurité des citoyens haïtiens, mais pour les en

priver. Une nouvelle ère vient de voir le jour : le Gouvernement d'Haïti s'est engagé à assurer la justice pour tous ses citoyens, et nous nous réjouissons de cet engagement.

Mais une police nationale professionnelle efficace ne peut s'inventer du jour au lendemain. Aujourd'hui, les stagiaires les plus expérimentés de la police nationale ne comptent que huit mois de service : la police a besoin de plus de temps. La présence continue d'un petit contingent de maintien de la paix des Nations Unies aidera à fournir ce temps et réduira ainsi la probabilité d'actes de violence et de troubles.

Mon gouvernement se réjouit de la décision du Canada de se porter candidat à un rôle de direction dans la prochaine phase de la Mission des Nations Unies. Nous nous réjouissons également de la demande figurant au paragraphe 13 du dispositif de la résolution et invitant les États Membres à faire des contributions volontaires pour permettre à la Mission d'exécuter son mandat.

Nous exhortons également les nations et les institutions internationales pertinentes à poursuivre leurs efforts en faveur du programme de relance économique d'urgence. Il faut ouvrir la porte aux investissements privés : l'avenir d'un Haïti démocratique dépend d'un programme économique qui reconnaît et récompense l'initiative des Haïtiens. Nous remercions d'avance tous ceux qui sauront se montrer à la hauteur de l'événement et continueront de prêter une main secourable aux Haïtiens. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux Canadiens pour leur compréhension généreuse et immédiate des éléments nécessaires à la garantie du succès.

La valeur de la résolution que nous avons approuvée aujourd'hui se reflète également dans le soutien unanime qu'elle a manifestement recueilli auprès de tous les États de l'hémisphère occidental. Cette manifestation de soutien régional à une transition démocratique est dans la meilleure tradition de la coopération interaméricaine, et elle traduit le fait que les événements en Haïti ont eu et continuent d'avoir des conséquences au-delà des frontières de ce pays.

Le Conseil de sécurité peut être fier d'avoir aidé Haïti à s'aider lui-même. Avec l'aide du personnel dévoué de la MINUHA, et notamment grâce au travail remarquable accompli par M. Brahimi, le peuple haïtien a façonné un étonnant triomphe de l'espoir.

Nous devons cependant nous souvenir que cette victoire n'est pas définitive; elle n'est pas encore complète. Comme le reconnaît la résolution que nous avons approuvée aujourd'hui, l'avenir d'Haïti se trouve, comme il convient, entre les mains des Haïtiens. Les institutions démocratiques ne peuvent être imposées à une société; elles doivent être nourries de l'intérieur. La route qui reste à parcourir est abrupte, mais la communauté internationale peut se réjouir que ceux qui se sont engagés à construire un Haïti libre en ont maintenant la possibilité. En rendant cette chance possible, le Conseil a maintenu sa foi dans le peuple d'Haïti et dans l'engagement de la Charte :

> «favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.»

Je reprends mes fonctions de Présidente du Conseil.

Le représentant du Canada a demandé la parole. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fowler (Canada) : Madame le Président, comme c'est la première fois que l'occasion m'est offerte de m'adresser au Conseil de sécurité au cours du mois de février, permettez-moi de vous féliciter du déroulement de votre présidence. Je sais que grâce à votre direction compétente, le Conseil s'est acquitté de ses tâches de manière fructueuse et efficace. Qu'il me soit permis également d'offrir mes félicitations au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Weston, pour sa direction des délibérations du Conseil au cours du mois de janvier.

Le Canada a observé avec admiration le peuple haïtien lorsqu'il a franchi une des plus importantes étapes de sa marche vers la démocratie. Le 7 février, suite aux élections du 17 décembre, le peuple haïtien a rendu possible la passation de pouvoirs d'un président démocratiquement élu à un autre; il s'agit d'un succès dont tous les Haïtiens peuvent être fiers.

Le Canada a cherché à profiter de toutes les chances qui s'offraient à lui pour démontrer sa volonté d'aider les Haïtiens dans leur cheminement vers la paix, la prospérité et la stabilité. Nous avons fourni une assistance technique, matérielle et financière, et nous avons participé avec enthousiasme à tous les efforts des Nations Unies visant à introduire la paix et la stabilité dans la vie quotidienne de la population haïtienne. Notre engagement sera maintenu alors qu'Haïti poursuit son développement.

(*L'orateur poursuit en anglais — interprétation*)

Tout en marquant les accomplissements réalisés à ce jour, nous devons également mesurer les étapes qui restent

à franchir. Nous nous réjouissons des deux lettres du Président Préval adressées au Secrétaire général, dans lesquelles il demande que soient maintenues une présence des Nations Unies et une présence internationale par le biais de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH). Le Canada est attaché à garantir l'enracinement profond de la démocratie en Haïti.

À cet égard, je suis heureux de m'associer à tous ceux, nombreux, qui ont félicité et remercié le Représentant spécial Brahimi, dont les talents diplomatiques remarquables et la compétence tranquille ont tant fait pour le succès de l'engagement des Nations Unies en Haïti.

Nous pensons réellement que la communauté internationale continue d'avoir un rôle à jouer, qui s'étendra bien au-delà de la durée spécifique des mandats de la MINUHA et de la MICIVIH : Haïti est engagé dans un processus à long terme de construction des institutions, de reconstruction économique et de réhabilitation de son système judiciaire. Nous tous, en tant que membres de la communauté internationale, continuons de jouer dans ce processus un rôle important d'assistance au Gouvernement d'Haïti. Bien que notre engagement puisse prendre plusieurs formes, il ne s'agit pas de missions auxquelles il peut être mis fin arbitrairement ou hâtivement. Il nous appartient donc de nous assurer que l'attention de la communauté internationale demeure clairement fixée sur Haïti, afin qu'Haïti puisse venir à bout de son héritage de violence et d'injustice.

Nous pensons qu'il est important que les négociations sur cette résolution aient encore une fois appelé notre attention sur l'importance de continuer à tirer les leçons des missions antérieures de maintien de la paix. Le Canada a toujours affirmé que les mandats et les ressources déployées à l'appui de ces mandats ne peuvent être considérés comme des questions séparées et distinctes. Les besoins en matière de ressources, détaillés dans les rapports pertinents du Secrétaire général, ne sont pas des chiffres arbitraires; ils reflètent plutôt les meilleurs conseils militaires disponibles pour le Secrétaire général et doivent être dûment pris en compte par le Conseil de sécurité dans l'adoption de résolutions pertinentes. Quand le Conseil ne tient pas compte de ces conseils, cela entraîne nécessairement des risques importants, avec parfois des conséquences désastreuses.

Plus précisément, la question de la taille de la force et des effectifs des contingents a paru être déterminante dans la négociation de cette résolution. En tant qu'important pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix depuis près de 50 ans, le Canada a toujours souligné qu'il était fondamental que l'ONU tire les leçons de ses expériences passées en matière d'opérations de maintien de la paix et accepte que les missions de maintien de la paix disposent de ressources adéquates. La légitimité même de la vocation de maintien de la paix des Nations Unies sera compromise si des ressources suffisantes ne sont pas fournies pour accomplir les mandats que le Conseil de sécurité établit pour ces missions.

Les conseillers militaires du Secrétaire général et les pays fournisseurs de contingents potentiels à une MINUHA renouvelée mais considérablement réduite ont estimé qu'un contingent de 1 900 hommes serait un minimum viable, nécessaire pour l'accomplissement du mandat de la MINUHA avec un degré de risque acceptable pour le personnel de l'ONU concerné.

Cette force, correspondant à 9 % de la taille de la force multinationale qui est intervenue en septembre 1994 pour instaurer un environnement stable et sûr, et un tiers de la taille de la MINUHA actuellement mandatée, était censée avoir des effectifs suffisants pour être capable d'exécuter la mission militaire qui lui était confiée et rien de plus. La mission comprenait à la fois le maintien d'une présence visible de l'ONU dans tout le pays et la sécurité des personnels de l'ONU et autres personnes désignées, y compris bien sûr la police civile, d'une importance cruciale.

La MINUHA, avec sa composante police civile, est un exemple d'une mission de petite taille, bien organisée, à base large spécifiquement axée sur les problèmes de l'instabilité et sur la nécessité de renforcer un appareil judiciaire naissant en Haïti. La MINUHA s'emploie à aider les Haïtiens à reconstruire pacifiquement leur société. Cela, à notre avis, est un rôle tout à fait approprié pour l'ONU.

Les Canadiens se sont toujours solidement tenus aux côtés du peuple haïtien dans sa lutte pour construire une société démocratique. À cette fin, le Canada est décidé à contribuer de façon importante à une MINUHA réduite et prolongée.

Étant donné la force de notre volonté de ne pas abandonner Haïti en cette étape critique de son histoire, le Gouvernement canadien a décidé, conformément au paragraphe 11 de la résolution 1048 (1996), de fournir, entièrement à ses frais, du personnel militaire supplémentaire que nous considérons comme nécessaire pour permettre à la MINUHA d'exécuter son mandat avec un degré de risque acceptable pour le personnel concerné.

Nous aurions préféré de beaucoup que les recommandations du Secrétaire général en faveur de l'extension de la force aient été acceptées par le Conseil dans leur totalité. Il s'agit d'une responsabilité collective de l'ONU; l'opération devrait donc être organisée et disposer des ressources nécessaires. Mais étant donné l'alternative de n'avoir aucune force en Haïti et la perspective de laisser Haïti sans aucun appui des Nations Unies à un tournant critique du développement d'Haïti, le Gouvernement canadien a décidé de combler l'écart entre ce que le Conseil peut accepter et les demandes du Secrétaire général.

Nous devons cependant souligner que de notre point de vue — et nous avons toutes les raisons de croire que le Gouvernement haïtien est tout à fait à l'aise avec cette position —, les troupes canadiennes qui compléteront la force envisagée dans le rapport du Secrétaire général travailleront en étroite collaboration avec les forces de l'ONU dans le contexte d'une force unifiée. Nous avons l'intention de conclure un accord avec l'ONU qui placera nos troupes supplémentaires sous le contrôle et le commandement du commandant de la MINUHA, et nous comptons que ces troupes suivront les mêmes règles d'engagement et jouiront de la même protection que la partie de la force qui sera financée par les contributions générales de l'ONU.

Le Canada a offert des troupes supplémentaires en raison de son engagement à l'égard d'Haïti et pour que la crédibilité de l'ONU ne soit pas à nouveau compromise. Ce n'est manifestement pas un arrangement idéal et nous ne le concevons pas comme un modèle pour les futures opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous continuons d'être convaincus que tous les États Membres devraient, grâce à des contributions mises en recouvrement, aider à supporter le fardeau du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela dit, les intérêts du peuple haïtien nous ont incités à laisser de côté ces importantes considérations dans un effort pour assurer une mission des Nations Unies efficace en Haïti.

Pour terminer, Madame le Président, je voudrais qu'il soit pris acte de ma gratitude pour les aimables paroles que vous et de nombreux membres du Conseil avez adressées au Gouvernement canadien, en réponse à sa proposition d'envoyer des troupes supplémentaires en Haïti pour aider au maintien d'un climat sûr et stable.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Canada pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 20 heures.